



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2008/L.18
9 décembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-neuvième session
Poznan, 1^{er}-10 décembre 2008

Point 6 de l'ordre du jour
Recherche et observation systématique

Recherche et observation systématique

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a pris note avec satisfaction des déclarations orales du Directeur du secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT) et d'un représentant de la Thaïlande¹, qui s'exprimait au nom du Comité des satellites d'observation de la Terre. Il a également pris note avec satisfaction d'une déclaration faite par le Président du Comité directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC).

2. Le SBSTA a accueilli avec intérêt le rapport établi par le secrétariat du SMOT sur les progrès réalisés dans l'évaluation de l'état d'avancement de la mise au point de normes pour chacune des variables climatiques essentielles dans le domaine terrestre, qui renferme des informations sur le cadre pour l'élaboration de documents d'orientation, de normes et de directives concernant l'établissement de rapports pour les systèmes terrestres d'observation du climat². Il a accueilli avec intérêt également le rapport actualisé soumis par le Comité des satellites d'observation de la Terre sur les progrès réalisés par les agences spatiales associées aux programmes d'observation de la Terre dans la mise en œuvre des mesures adoptées comme suite au plan d'exécution du SMOC³.

¹ C'est un représentant des États-Unis d'Amérique qui a donné lecture de la déclaration du représentant de la Thaïlande, qui venait d'accéder à la présidence du Comité des satellites d'observation de la Terre.

² FCCC/SBSTA/2008/MISC.12.

³ FCCC/SBSTA/2008/MISC.11.

3. Le SBSTA est convenu de reporter l'examen de ces rapports à sa trentième session, au cours de laquelle il examinerait également le rapport détaillé sur l'état d'avancement du plan d'exécution du SMOC, que le secrétariat de cet organisme était censé lui présenter à cette occasion. Il a rappelé qu'il avait invité les Parties à soumettre des informations complémentaires sur leurs activités nationales visant à donner suite au plan⁴ d'exécution du SMOC. Le SBSTA a pris note de ce que 21 Parties avaient communiqué de telles informations⁵ et a encouragé celles qui ne l'avaient pas encore fait à soumettre ces informations le 30 janvier 2009 au plus tard.

⁴ Voir FCCC/SBSTA/2005/10, par. 94 et 95, et FCCC/SBSTA/2007/16, par. 36.

⁵ Les informations communiquées par les Parties peuvent être consultées sur le site Web de la Convention, à l'adresse suivante: http://unfccc.int/methods_and_science/research_and_systematic_observation/items/4499.php.